



DOSSIER DE CANDIDATURE SECTION SPORTIVE HOCKEY SUR GAZON Entrée en 6^{ème} et en 4^{ème}

Collège Anne Frank
23, avenue du Maréchal
Foch
59130 LAMBERSART

Certificat médical

☎ 03 20 92 05 11
☎ 03 20 92 54 98

✉ ce.0593226l@ac-lille.fr

Dossier suivi par :
Mme Grosjean
Principale

Le cahier des charges de l'académie de Lille et du conseil général du Nord concernant les sections sportives régionales, impose aux élèves une visite médicale obligatoire par année scolaire.

La visite médicale d'entrée en section sportive (avec électrocardiogramme) doit se faire avant cette entrée pour tous les élèves s'inscrivant en section sportive (B.O n° 22 du 29 mai 2003 du ministère de l'Education National ; circulaire n° 2003-062 du 24/04/2003).



Cette visite est de la responsabilité de la famille quant à la réalisation et à son financement.

Le certificat médical doit être délivré par un **médecin diplômé de médecine du sport ou par le centre Médico Sportif** (CAMS de Ronchin, Piscine Municipale, rue Comtesse de Ségur)



La fiche médicale annexée, ci-joint, doit être adressée sous enveloppe fermée à destination de l'infirmière du collège Anne Frank.



Vous trouverez ci-joint la photocopie du certificat à remplir par le médecin.

Les responsables de la section sportive et l'administration du collège restent à votre disposition pour tout problème à ce sujet.

Fédération Française de Hockey

